Compte-rendu – Réunion 2018-1
Comité de déontologie

Lundi 15 janvier 2018
France Assos Santé, 10h00 - 17h00
10, Villa Bosquet - 75007 Paris

Etaient présents :

- Dominique THOUVENIN, Présidente
- Sabine BRESSON, CNAFC
- Marie-Solange JULIA, AVIAM
- Jean-Yves MENER, UNAFAM
- Marc RESCHE, AFDOC
- Tristan BERGER, chargé de mission

Etait excusé :

- Claude HURIET, personne qualifiée

Documents fournis :

- La proposition de compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2017 ;
- La proposition de compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2017 ;
- L'alerte 2017-1 relative aux candidatures concernant les mandats de membre du Conseil d'administration de l'UNAASS et des Comités régionaux des URAASS émanant de professionnel·le·s de santé en exercice ;
- L'alerte 2017-2 relative aux vérifications de la conformité aux principes d'indépendance de la candidature des associations d'usagers du système de santé souhaitant adhérer aux URAASS ;
- L'alerte 2017-3 relative à l'obligation d'adresser au Comité de déontologie les déclarations publiques d'intérêts (DPI) et les déclarations d'indépendance, seul organe compétent pour les recevoir et les examiner ;
- Le projet d'avis 2018-1 relatif à la candidature de l'association Information Défense du Consommateur Salarié - Confédération Générale du Travail (INDECOSA-CGT) à l'Union Nationale des Associations Agréées d'Usagers du Système de Santé (UNAASS) ;

- Le projet d'avis 2018-2 relatif au non-cumul des fonctions de présidente de la Conférence nationale de santé (CNS) et de membre du Conseil d'administration de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) ;
- Le projet d'avis 2018-3 relatif à l'incompatibilité des qualités de membre du Conseil d'administration de l'UNAASS ou d'un Comité régional d'une URAASS et de membre de la Commission nationale d'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique (CNAarusp) ;
- La proposition de présentation du Comité de déontologie ;
- Le projet de rapport d'activité 2017 ;
- La proposition de rapport 2017-2 d'analyse et de comparaison des textes organisant l'activité du Comité de déontologie.
- La proposition de règlement intérieur du Comité de déontologie (qui n'a pas encore été adopté).

Préambule

Dominique THOUVENIN a adressé ses remerciements et ses meilleurs vœux aux membres du Comité de déontologie. Cette dernière a ensuite résumé sa présentation du Comité de déontologie (plus particulièrement ses missions, ses réalisations, les difficultés auxquelles il est confronté) devant le Conseil d'administration de l'UNAASS du 15 décembre 2017 et les échanges qui s'en sont suivis. À cette occasion, elle a mis l'accent sur le fait que le Comité de déontologie manque manifestement de moyens et que, si cette situation n'était pas corrigée, il ne serait pas en mesure d'assumer ses missions.

1. Discussion et adoption des documents présentés

Les documents qui suivent ont été lus aux membres du Comité de déontologie par la Présidente :

- la proposition de compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2017 ;
- la proposition de compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2017 ;
- le projet d'avis 2018-1 relatif à la candidature de l'association Information Défense du Consommateur Salarié - Confédération Générale du Travail (INDECOSA-CGT) à l'Union Nationale des Associations Agréées d'Usagers du Système de Santé (UNAASS) ;
- le projet d'avis 2018-2 relatif au non-cumul des fonctions de présidente de la Conférence nationale de santé (CNS) et de membre du Conseil d'administration de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) ;
- le projet d'avis 2018-3 relatif à l'incompatibilité des qualités de membre du Conseil d'administration de l'UNAASS ou d'un Comité régional d'une URAASS et de membre de la Commission nationale d'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique (CNAarusp) ;

- l'alerte 2017-1 relative aux candidatures concernant les mandats de membre du Conseil d'administration de l'UNAASS et des Comités régionaux des URAASS émanant de professionnel·le·s de santé en exercice ;
- l'alerte 2017-2 relative aux vérifications de la conformité aux principes d'indépendance de la candidature des associations d'usagers du système de santé souhaitant adhérer aux URAASS ;
- l'alerte 2017-3 relative à l'obligation d'adresser au Comité de déontologie les déclarations publiques d'intérêts (DPI) et les déclarations d'indépendance, seul organe compétent pour les recevoir et les examiner ;
- le projet de rapport annuel d'activité 2017.

Après avoir été discutés et modifiés, les textes susmentionnés ont été adoptés à l'unanimité des membres. Il a été précisé que les avis seraient communiqués au Conseil d'administration ainsi qu'aux parties concernées.

2. Remarques générales et observations

- Jean-Yves MENER remarque qu'il serait intéressant, à propos des DPI examinées, d'indiquer aux déclarant·e·s les éléments qui pourraient constituer des sources de conflits d'intérêts.

La réunion s'est close à 17h00, les points prévus à l'ordre du jour n'ayant pas pu être abordés sont reportés à la prochaine réunion.